

Sur la bonne voie vers la préservation de ses forêts, Kinshasa reçoit les encouragements des partenaires internationaux

Kinshasa/ Bonn, 13 mars 2009. La République Démocratique du Congo (RDC), qui abrite la superficie forestière la plus importante du Bassin du Congo, vient de franchir une nouvelle étape dans la gestion durable de ses forêts. Dans un Atelier de concertation tenu du 4-6 mars à Kinshasa, les représentants de l'administration forestière, des bailleurs de fonds, de la société civile, des organisations non-gouvernementales nationales et internationales, ont fait des propositions concrètes pour la mise en oeuvre des réformes du secteur forestier. Après un processus participatif de vérification et d'analyse de la conformité des anciens titres forestiers avec le nouveau Code Forestier, le Gouvernement passe aujourd'hui à la mise en oeuvre des autres étapes qui devront installer en RDC la gestion sous aménagement des concessions forestières. En reconnaissant la transparence dans le processus de conversion des titres forestiers observée par le Gouvernement congolais, les partenaires présents à Kinshasa ont rejoint le World Resources Institute (WRI) et AGRECO, agissant comme Observateur Indépendant, qui, dans leur opinion finale restituée en octobre 2008, avaient déjà attesté que ce processus s'est déroulé dans le respect tant des règles légales applicables en RDC qu'en application des principes généraux du droit.

Mr Hans Schipulle, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), initiative qui regroupe plus de 45 membres y compris les Etats, le secteur privé, les Organisations internationales et non-gouvernementales, a adressé au cours de l'Atelier, ses vives félicitations au Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour la volonté politique affichée et la manière avec laquelle est menée cette opération qui constitue une étape fondamentale vers l'aménagement durable des forêts de la RDC. La gestion sous aménagement, fortement recommandée par la Déclaration de Yaoundé adoptée en 1999 par les Chefs d'Etat d'Afrique centrale, vise entre autres :

- la participation significative du secteur forestier à l'ensemble de l'économie nationale,
- l'amélioration du cadre et du niveau de vie des populations locales et autochtones et
- la réalisation optimale des services écologiques (régulation des gaz à effet de serre et du climat, préservation de la biodiversité et recyclage de l'eau).

Cette première phase de revue légale des titres a permis en effet de ne retenir, après les premiers recours, que 65 titres représentant une superficie de près de 10 millions d'ha sur

156 requêtes de conversion des titres représentant une superficie totale d'environ 22 millions d'ha.

La Facilitation du PFBC tient ainsi à rappeler que la conversion des anciens titres ne constitue qu'un élément dans le processus de réforme du secteur forestier engagé par le Gouvernement. Elle souligne d'autre part que, grâce aux immenses efforts déployés par les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les membres du PFBC qui apportent un soutien multiforme à la mise en oeuvre du plan d'opération de la COMIFAC tant au niveau national que régional, le massif forestier du Bassin du Congo connaît le degré de déforestation le moins élevé et des taux de conversion en plantations industrielles négligeables, en comparaison avec les deux autres **grands** massifs forestiers tropicaux du monde (Amazonie, Asie du sud Est).

Par ailleurs, il convient de faire remarquer que, selon le Président de l'Association Interafricaine des Industries Forestières (IFIA), la sous-région compterait actuellement près de 11 millions d'ha de forêts gérées suivant des plans d'aménagement. Bien plus, près de 4 millions d'ha de concessions forestières de production seraient maintenant certifiées FSC dont la qualité des normes de performance est internationalement appréciée et, ce chiffre pourrait atteindre 10 millions en 2012.

Il y a consensus parmi les membres du PFBC que l'aménagement durable, ayant comme objectif la production de bois d'œuvre sans impact négatif sur l'environnement et **avec des retombées très positives sur l'emploi et les conditions de vie** des populations riveraines, ne représente qu'une forme de valorisation de l'espace forestier. En conséquence, la conduite du zonage participatif couvrant les vastes surfaces forestières non converties en République Démocratique du Congo, la finalisation du cadre juridique sur la gestion des forêts par des communautés locales et la poursuite de la réhabilitation des principales aires protégées, comptent parmi des activités en cours pour faire développer des modes de valorisation alternatifs.

Etant donné le dynamisme reconnu vers une gestion responsable et durable des forêts en RDC, toute initiative suggérant une suspension générale de l'exploitation durable industrielle des forêts ou du commerce international des bois issus de celles-ci, ne ferait que pénaliser le pays et le secteur privé qui ont déjà consenti des efforts significatifs dans ce secteur d'activités, et aboutirait en définitive au résultat pervers d'une généralisation de l'exploitation illégale. Il serait souhaitable que tous ceux qui militent pour une préservation des forêts s'intègrent davantage dans le processus en cours, en y apportant une contribution positive

destinée à trouver des solutions aux multiples problèmes qu'il rencontre, au lieu de se contenter de le critiquer de l'extérieur.

Cependant, les partenaires ne sous-estiment pas les efforts qui restent à faire en RDC, en vue d'améliorer la gouvernance forestière, mettre en place une stratégie efficace de contrôle des activités forestières, assurer une meilleure coordination des stratégies et efforts de lutte anti-braconnage. Mais elle se félicite des résultats de l'Atelier de concertation de Kinshasa qui constituent un élément clé pour passer aux prochaines importantes étapes concernant les modalités de résiliation des anciens titres forestiers, la clarification des clauses obligatoires des cahiers des charges entre les concessionnaires et les populations riveraines, le respect des normes pour un aménagement forestier durable et le zonage participatif du patrimoine forestier congolais.

La Facilitation du PFBC lance ainsi un vibrant appel à tous les partenaires de bonne volonté pour apporter un appui déterminant à la RDC, dans la mise en place des pratiques d'aménagement forestier qui permettent au niveau des forêts de production, la prise en compte de la lutte contre la pauvreté, le respect des droits des peuples autochtones, la préservation des populations de grands mammifères et des refuges de biodiversité végétale et animale.

Elle sait pouvoir compter sur la bonne compréhension de tous.

Pour plus d'informations sur l'Atelier de concertation de Kinshasa, voir le « Communiqué final » ci-joint. Pour la documentation complète de l'Atelier se référer au site web www.cbfp.org